



PROJET PÉDAGOGIQUE 2025 – 2026

Accueil Collectif de Mineurs Ifac - Genas



SOMMAIRE

1.Contexte.....	3
1.1. Présentation de la structure.....	3
1.2. L'équipe pédagogique	5
2.Les objectifs	7
2.1. Les intentions éducatives	7
2.2. Les objectifs pédagogiques.....	8
3.Le projet de fonctionnement.....	10
3.1. Fonctionnement général	10
3.2. La journée type.....	12
3.3. Les PAI et l'Infirmierie	14
3.4. L'accueil des enfants porteurs de handicap	15
4.L'évaluation	16
5.Actions et projets 2025/2026	17
5.1. Les passerelles	17
5.2. Ifac / La Ludo - Médiathèque	18
5.3. Autres partenaires	19
5.4. Les stages	20
5.5. Les familles	21

1. CONTEXTE

Organisateur : IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil)
Adresse : 90 rue Frédéric Faÿs, 69100 Villeurbanne – Établissement Rhône

Depuis le **1er janvier 2023**, la **ville de Genas** a confié à l'association **IFAC** l'organisation et l'animation de l'**Accueil Collectif de Mineurs (ACM)** sur sa commune. L'IFAC s'appuie sur son expertise dans le domaine de la formation, de l'animation et du conseil pour proposer des actions éducatives et pédagogiques de qualité, adaptées aux besoins des enfants et des familles.

L'IFAC conduit ses activités **dans le respect des valeurs républicaines et démocratiques**, en veillant à la promotion et à la protection des **droits de l'enfant et de l'homme**. Les actions menées ont pour objectif de créer un environnement éducatif favorable au **développement global de l'enfant**, en complémentarité avec la famille, l'école et les acteurs institutionnels éducatifs locaux. L'association vise à favoriser l'autonomie, la curiosité, la créativité et le vivre-ensemble, tout en garantissant un cadre sécurisant et bienveillant.

L'Accueil Collectif de Mineurs de Genas

L'ACM est situé à la **Maison De Toutes les Générations**, au **14 rue Henri Réaux**, à environ **17 kilomètres à l'est de la métropole de Lyon**. Ce lieu central et adapté offre un environnement sécurisant et convivial pour accueillir les enfants, avec des espaces modulables pour les activités, le jeu libre, les ateliers pédagogiques et les temps de repos.

La commune de Genas

En **2025**, Genas compte environ **13 895 habitants**, répartis sur une dizaine de groupes scolaires (maternelle et élémentaire). La ville bénéficie d'une **vie associative riche et dynamique**, offrant de nombreuses opportunités de partenariats et de projets pour les enfants, qu'ils soient éducatifs, culturels, sportifs ou artistiques.

L'ensemble de ce contexte permet à l'IFAC de proposer un **projet pédagogique et éducatif structuré**, intégrant la dimension locale et partenariale, afin d'assurer un accueil de qualité pour tous les enfants fréquentant l'ACM.

1.1. Présentation de la structure

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) accueille jusqu'à 84 enfants âgés de 6 à 12 ans, les mercredis de l'année scolaire ainsi que pendant les vacances scolaires (sauf fermeture les deux premières semaines d'août et la semaine du 22 au 26 décembre). La priorité d'accueil est donnée aux enfants résidant à Genas, afin de renforcer l'ancrage territorial et de favoriser la proximité avec les familles.

L'ACM est agréé par la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône**.

1.1.1. Organisation et implantation des locaux

L'ACM est situé en rez-de-chaussée de la **Maison De Toutes les Générations**, bâtiment moderne, accessible et pensé pour la vie collective. Les espaces sont organisés autour de trois grandes salles modulables grâce à des cloisons amovibles : **la salle Drakkar, la Chaloupe et la salle le Pointu**. Ces salles permettent une grande souplesse dans l'organisation des activités, qu'il s'agisse de petits groupes ou de grands rassemblements.

Chaque salle est équipée de prises électriques et de connexions internet, favorisant l'utilisation de supports numériques et pédagogiques. La salle « Le Pointu » dispose d'un rétroprojecteur, adapté aux projections et animations collectives, tandis que la salle Drakkar bénéficie d'un local de rangement supplémentaire et d'un

point d'eau, facilitant les activités manuelles et les ateliers nécessitant une hygiène renforcée. De grands placards intégrés permettent d'entreposer le matériel pédagogique dans de bonnes conditions.

Les locaux comprennent également deux blocs sanitaires adaptés aux enfants (fille/garçon), ainsi que deux toilettes spécifiques pour les personnes en situation de handicap. Une **grande cour extérieure**, accessible directement depuis les salles d'activités, est partiellement équipée d'un sol amortissant afin d'assurer la sécurité des enfants lors des jeux. En complément, un **city stade** attenant permet la pratique de jeux de ballon et d'activités sportives collectives, notamment les mercredis et pendant les vacances.

Le bâtiment est intégralement **accessible aux personnes à mobilité réduite**, garantissant l'accueil de tous les enfants dans des conditions optimales.

En complément des salles principales, l'ACM bénéficie d'espaces mutualisés de la Maison De Toutes les Générations :

- Une **cuisine pédagogique** pour les activités culinaires et les ateliers pratiques,
- Une **salle de motricité (le Nautilus)**, idéale pour les grands jeux collectifs et les activités physiques en cas de mauvais temps.

Cette mutualisation favorise les synergies avec d'autres services (jeunesse, familles, associations locales) et encourage la mise en place de projets partenariaux.

1.1.2. Coopération avec les acteurs locaux

L'ACM partage les locaux de la Maison de Toutes les Générations avec plusieurs partenaires : le service jeunesse, le centre de loisirs « Les Moussaillons », des intervenants sportifs municipaux, le service familles, ainsi que différentes associations (Conseil Municipal des Jeunes, l'Âge d'Or, etc.). Cette cohabitation permet de développer des projets transversaux et de renforcer la dynamique de territoire en privilégiant des actions en lien avec les acteurs locaux.

1.1.3. L'infirmierie et le suivi sanitaire

Une infirmierie est installée dans l'espace « Les salons de l'Hermitte », aménagée avec des couchettes et des couvertures. Elle est destinée à accueillir tout enfant fatigué, malade ou ayant besoin de repos. Un animateur reste attentif à l'état de l'enfant en attendant, si nécessaire, que la famille vienne le récupérer.

Un **cahier d'infirmierie** est systématiquement renseigné pour assurer la traçabilité des soins prodigués et des incidents, garantissant ainsi un suivi précis et rigoureux.

1.1.4. Organisation de la restauration

Les repas du midi se déroulent dans le restaurant de la Maison de Toutes les Générations, assurés par le prestataire **SOGERES**. Les repas, livrés en liaison froide, sont remis en température par du personnel formé, qui veille également au service et à l'entretien des locaux. L'ensemble du processus respecte strictement les normes **HACCP** en vigueur.

Deux services distincts sont organisés pour respecter les rythmes des enfants :

- Les 6/7 ans déjeunent à 11h30,
- Les 8 ans et plus à 12h30.

Les animateurs partagent le repas avec les enfants, favorisant ainsi un climat convivial et éducatif autour de la table. Les repas sont aussi un moment d'apprentissage : les enfants se placent librement, vont se servir par vague de deux tables sur consigne des adultes et débarrassent de la même manière. Le tri des déchets est intégré au processus, permettant de sensibiliser les enfants à l'écoresponsabilité dès le plus jeune âge.

L'ACM dispose d'infrastructures modernes, adaptées et sécurisées, favorisant l'épanouissement des enfants. Les espaces modulables, l'accessibilité, l'infirmerie, la restauration éducative et les partenariats locaux permettent de proposer un accueil de qualité, qui combine confort, sécurité et ouverture vers l'extérieur.

1.2. L'équipe pédagogique

1.2.1. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'IFAC Genas est composée de professionnels qualifiés et expérimentés, chacun jouant un rôle précis pour assurer le bon fonctionnement et la qualité de l'accueil de loisirs :

- ❖ **Directrice** : Diplômée d'un Master 1 en direction des politiques jeunesse, animation et dispositifs d'insertion, avec une Unité de Compétence en direction d'un Accueil Collectif de Mineurs. Elle assure la supervision globale de l'établissement et veille au respect des normes éducatives et réglementaires.
- ❖ **Directeur adjoint** : Titulaire d'un BPJEPS Loisirs Tous Publics, il assiste la direction dans la mise en œuvre du projet pédagogique et dans la coordination quotidienne de l'équipe éducative.
- ❖ **Assistante administrative** : Elle gère les inscriptions, les contrats et l'ensemble des aspects administratifs liés au fonctionnement de l'IFAC Genas, garantissant ainsi un accueil efficace des familles.
- ❖ **Équipe d'animateurs** : Composée en fonction des effectifs requis par Jeunesse et Sports, elle respecte la réglementation en vigueur : minimum 50 % d'animateurs qualifiés, maximum 20 % de non qualifiés et au moins 30 % de stagiaires (1 animateur pour 12 enfants).

1.2.2. Le rôle de la direction

1. Par rapport à l'équipe :

- ✓ La mise en œuvre et le suivi du projet éducatif et pédagogique,
- ✓ La coordination et l'animation de l'équipe éducative,
- ✓ Le suivi des projets d'animation et leur évaluation,
- ✓ La communication interne et l'esprit d'équipe,
- ✓ La gestion des plannings, horaires et remplacements,
- ✓ L'animation des réunions de préparation et de bilan,
- ✓ L'établissement et le suivi du plan administratif et financier,
- ✓ L'encadrement et l'évaluation des animateurs stagiaires,
- ✓ La disponibilité auprès des animateurs, enfants, parents et intervenants.

2. Par rapport aux familles :

- ✓ Fournir toutes les informations sur le fonctionnement du centre (règlement, démarches, incidents),
- ✓ Informer les parents sur les événements et la vie quotidienne de l'accueil de loisirs,
- ✓ Instaurer une relation de confiance entre les familles et le personnel,
- ✓ Proposer et organiser des moments conviviaux pour les familles.

3. Par rapport aux enfants :

- ✓ Garantir la sécurité physique et psychologique des enfants,
- ✓ Assurer la mise en place et le suivi pédagogique et éducatif,
- ✓ Être disponible pour l'écoute et l'accompagnement des enfants.

1.2.3. Le rôle de l'animateur

1. Par rapport aux enfants :

- ✓ Assurer leur sécurité affective, physique et psychique,
- ✓ Être bienveillant et à l'écoute,
- ✓ Prendre en compte les avis et besoins de chaque enfant, et respecter leurs différences,
- ✓ Reconnaître et valoriser les compétences de l'enfant,
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre des activités adaptées et stimulantes,
- ✓ Utiliser un langage approprié et respectueux,
- ✓ Respecter le projet pédagogique et les règles de sécurité.

2. Par rapport à l'équipe :

- ✓ Développer l'esprit d'équipe et la collaboration,
- ✓ Respecter les horaires et s'adapter aux situations,
- ✓ Prendre des initiatives et participer aux projets d'animation,
- ✓ Participer activement aux réunions de préparation et de bilan,
- ✓ Évaluer ses actions selon des critères objectifs,
- ✓ Identifier et résoudre les conflits de manière constructive.

3. Par rapport à la direction :

- ✓ Signaler tout comportement inadapté,
- ✓ Informer la direction des incidents, blessures ou inquiétudes concernant les enfants,
- ✓ Rapporter les difficultés rencontrées avec les enfants ou les parents,
- ✓ Respecter les consignes et recommandations de la direction.

4. Par rapport aux familles :

- ✓ Être accueillant et à l'écoute,
- ✓ Signaler tout incident physique survenu sur l'enfant,
- ✓ Transmettre les informations sur la vie quotidienne et les activités,
- ✓ Veiller à la sécurité lors de la récupération des enfants,
- ✓ Maintenir un comportement bienveillant, même dans le cas d'enfants « turbulents ».

1.2.4. Le rôle de l'équipe éducative

Par rapport aux personnels techniques :

- ✓ Collaborer dans un climat de confiance et d'entraide,
- ✓ Faciliter le travail des équipes d'entretien,
- ✓ Respecter le travail accompli,
- ✓ Participer aux missions spécifiques de rangement et nettoyage (vaisselle, goûter, matériel).

1.2.5. Le rôle des agents de restauration

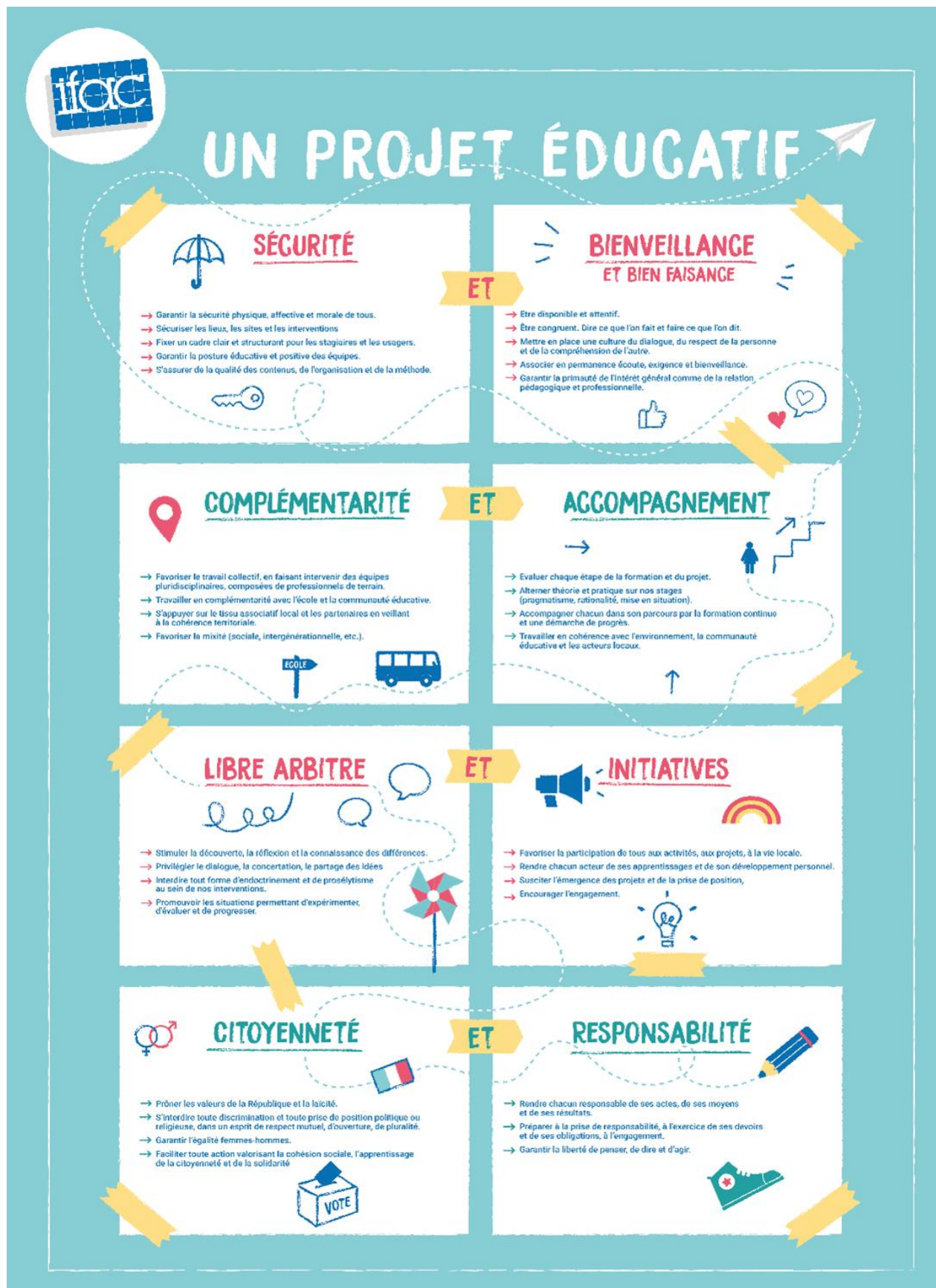
- ✓ Préparer et installer les repas du midi,
- ✓ Assurer le bon déroulement du service,
- ✓ Veiller à l'entretien et à la propreté du restaurant scolaire,
- ✓ Respecter les normes HACCP.

1.2.6. Le livret animateur IFAC Genas

Un **livret animateur** a été conçu comme mémo des objectifs et du fonctionnement de l'IFAC Genas. Chaque animateur le reçoit à son arrivée et peut le consulter à tout moment dans les bureaux de l'IFAC ou à la MDTG. Ce livret constitue un outil de référence pratique pour accompagner les animateurs dans leurs missions quotidiennes et garantir la cohérence éducative au sein de l'équipe.

2. LES OBJECTIFS

2.1. Les intentions éducatives



2.2. Les objectifs pédagogiques

2.2.1. Permettre à l'enfant d'être acteur de ses journées à l'accueil de loisirs

L'objectif principal est de favoriser l'autonomie, la responsabilité et la participation active de chaque enfant dans la vie de l'accueil de loisirs. L'enfant devient un véritable acteur de ses journées, ce qui lui permet de développer son estime de soi et son sentiment d'appartenance au groupe.

Favoriser l'implication des enfants dans la vie quotidienne

- ❖ Permettre aux enfants de participer aux missions de vie quotidienne afin de leur donner un rôle actif et valorisant : débarrasser leur plateau, aider à distribuer le goûter, participer au nettoyage et au rangement du petit matériel, etc.
- ❖ Valoriser leur participation en les félicitant et en reconnaissant leur contribution, ce qui favorise le sentiment de responsabilité et de collaboration.

Favoriser le choix de l'enfant :

- ❖ Proposer des activités variées en lien avec la thématique choisie, en offrant plusieurs options simultanément par tranche d'âge ou en multi-âges, afin que chaque enfant puisse choisir selon ses intérêts.
- ❖ Organiser des temps de jeux libres dans la journée, permettant à l'enfant de décider de son rythme et de ses activités.
- ❖ Autoriser les enfants à ne pas participer à certaines activités, en leur laissant un espace « libre » pour explorer, se reposer ou échanger, respectant ainsi leur autonomie et leurs envies.

2.2.2. Permettre à l'enfant d'évoluer dans un lieu d'éveil, d'apprentissage et de découverte

L'accueil de loisirs se veut un espace stimulant où l'enfant peut développer son imaginaire, sa curiosité et ses compétences sociales et cognitives.

Favoriser le développement de l'imaginaire :

- ❖ Proposer des thématiques régulières et évolutives, par exemple des thématiques littéraires ou culturelles durant les vacances scolaires, pour stimuler l'imagination et l'intérêt des enfants.
- ❖ Créer un univers immersif et une ambiance en lien avec le thème choisi, en assurant une progression pédagogique cohérente tout au long de la période.
- ❖ Organiser des événements phares qui rythment l'année (Arbre de Noël, Carnaval, Fête du Printemps, Halloween...) pour renforcer le sentiment de participation et l'engagement dans les projets collectifs.

Fournir à l'enfant un lieu d'éveil et d'apprentissage :

- ❖ Aménager des espaces conviviaux, chaleureux et sécurisés, adaptés à chaque tranche d'âge et propices au jeu, à la créativité et à l'échange.
- ❖ Proposer une diversité d'activités (artistiques, culturelles, scientifiques, sportives) pour développer différentes compétences et répondre aux besoins variés des enfants.

Ouvrir l'enfant à la diversité culturelle :

- ❖ Mettre en place des animations ouvertes sur le monde, sensibilisant les enfants aux différentes cultures et modes de vie.
- ❖ Organiser des sorties et découvertes dans des lieux culturels ou éducatifs (musées, expositions, rencontres avec des artistes ou professionnels...), afin de stimuler la curiosité et l'ouverture d'esprit.

2.2.3. Développer le vivre-ensemble au sein de l'accueil de loisirs

L'objectif est de créer un climat de respect, de coopération et de solidarité, permettant à chaque enfant de s'épanouir dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Donner les moyens aux enfants de s'exprimer librement :

- ❖ Être attentif aux besoins et aux idées des enfants, leur offrir des moments d'écoute active et de dialogue.
- ❖ Organiser régulièrement des temps de bilan et d'échanges avec les enfants, pour recueillir leurs impressions, proposer des améliorations et valoriser leur participation.

Donner le cadre nécessaire pour s'épanouir :

- ❖ Mettre en place des temps d'amorce au début de la journée pour expliquer le déroulement des activités et instaurer des repères clairs.
- ❖ Élaborer une charte de vie collective, affichée dans chaque salle et dans l'espace de restauration, rappelant les règles de respect, de sécurité et de convivialité.
- ❖ Présenter systématiquement chaque membre de l'équipe et son rôle, afin que les enfants connaissent les adultes référents et puissent se sentir en sécurité.

Développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de partage :

- ❖ Proposer des activités collectives impliquant plusieurs tranches d'âges, favorisant la coopération, l'échange et la transmission des savoirs.
- ❖ Organiser des temps conviviaux intergénérationnels ou multi-âges, permettant aux enfants de créer des liens, de partager des moments communs et d'apprendre à vivre ensemble.

3. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

3.1. Fonctionnement général

L'Accueil Collectif de Mineurs IFAC Genas accueille les enfants les **mercredis et durant les vacances scolaires**, de **7 h 45 à 18 h 15**, offrant un cadre sécurisé et structuré tout en respectant les rythmes des enfants. Les journées sont organisées pour alterner des temps de jeux libres, des activités dirigées, des temps de repas et des moments de repos ou de détente, afin de répondre aux besoins physiologiques et affectifs de chaque enfant.

3.1.1. Accueil et intégration des nouveaux enfants :

Lorsqu'un nouvel enfant intègre l'ACM, l'équipe pédagogique veille à ce que son arrivée se déroule de la manière la plus **douce et sécurisante possible**.

- ✓ Une **visite du centre** est proposée aux familles et à l'enfant afin de présenter les locaux, le fonctionnement de l'ACM, les règles de vie collective et les différents espaces d'activités,
- ✓ Les animateurs prennent le temps de **présenter l'équipe** et les autres enfants, de répondre aux questions et de rassurer les plus jeunes, favorisant ainsi un climat de confiance et d'intégration rapide,
- ✓ Pour les enfants arrivant des **Moussaillons**, une attention particulière sera portée pour **faciliter la transition entre les structures**. Un **carnet de suivi des étapes d'intégration** sera mis en place, permettant de suivre les progrès, les repères acquis et le confort émotionnel de l'enfant,
- ✓ Les familles recevront des **informations régulières** sur l'évolution de leur enfant et les étapes de son intégration, afin de renforcer le lien entre le centre et les parents et d'accompagner au mieux la transition.

3.1.2. Répartition des enfants par groupes :

Pour optimiser l'encadrement et les activités, les enfants sont répartis en trois groupes d'âge :

- **6 ans,**
- **7 ans,**
- **8 ans et plus.**

Les groupes des **6 et 7 ans** sont souvent amenés à **mutualiser certaines activités**, permettant ainsi de développer la socialisation et la coopération entre enfants de tranches d'âges proches. Ces moments partagés peuvent inclure :

- **Grands jeux coopératifs**, favorisant l'esprit d'équipe et le respect des règles,
- **Jeux sportifs collectifs**, où tous les enfants se retrouvent pour partager des expériences ludiques et dynamiques,
- **Activités artistiques ou créatives**, adaptées à la capacité d'attention et aux intérêts des plus jeunes, permettant de stimuler l'imagination et la créativité.

Cette organisation favorise non seulement le **développement social et émotionnel** des enfants, mais permet également à chacun de trouver sa place, de découvrir de nouvelles compétences et de vivre des expériences enrichissantes au sein du groupe.

3.1.3. Zones animées :

Principe pédagogique général

Le projet repose sur une organisation en **zones d'activités** : **Une zone = un espace + un aménagement/mobilier + un ensemble d'activités autonomes ou guidées**. Chaque zone est adaptée à l'âge des enfants, dispose de repères visuels, d'un kit matériel et d'un affichage spécifique. Le nombre et le type de zones varient selon les effectifs et le nombre d'animateurs disponibles.

Objectifs pédagogiques

Cette organisation vise à :

- Respecter les **rythmes individuels** des enfants,
- Favoriser l'**autonomie** et l'**apprentissage par imitation**,
- Encourager la **coopération**, les **interactions entre pairs**, et l'**ajustement social**,
- Permettre aux enfants de se **retrouver dans des petits groupes** et de trouver leur place dans le collectif.

Présentation des zones

1. La Bulle

Espace calme pour la détente, la lecture et la relaxation.

Activités : lecture libre ou contée, écoute de musique douce, coloriages éducatifs.

Objectif : favoriser le calme, l'éveil à la lecture et le retour au calme.

2. La Boîte à Jeux

Espace dédié aux **jeux de société**, seul ou en petit groupe.

Particularités : rotation régulière des jeux entre écoles, sélection adaptée à l'âge.

Objectif : développer la réflexion, la convivialité et la coopération.

3. L'Atelier

Espace **créatif et manuel** encadré par un animateur.

Activités : dessin, peinture, bricolage, écriture, expérimentations scientifiques.

Objectif : stimuler la créativité, la concentration et la motricité fine.

4. Le Lab'

Espace de **construction et de manipulation**.

Activités : Lego, Kapla, jeux magnétiques, cubes...

Objectif : développer la logique, la coordination et l'imaginaire.

5. La Maison

Espace de **jeux d'imitation** (marchande, cuisine, poupées, déguisements...).

Objectif : favoriser l'imagination, la socialisation et les jeux symboliques. Principalement destiné aux 3-6 ans, mais ouvert à tous.

6. Le Terrain

Espace pour **les activités physiques et sportives**.

Matériel : ballons, cerceaux, raquettes, vélos, trottinettes...

Objectif : développer la motricité, la coopération et le bien-être corporel

Mise en œuvre

- Utilisation de **fiches techniques** précisant objectifs, aménagements et postures des animateurs.
- **Formation des équipes** par les conseillères pédagogiques.
- **Suivi régulier** du projet par la coordination locale et régionale.
- Outil à la fois **pédagogique et managérial** pour harmoniser les pratiques.

En résumé

Ce projet pédagogique :

- S'appuie sur une **organisation spatiale et thématique structurée**,
- Valorise l'**autonomie**, la **créativité**, la **coopération** et la **diversité des apprentissages**,
- Repose sur un **cadre commun** garantissant cohérence, souplesse et innovation dans les accueils périscolaires.

3.2. La journée type

3.2.1. La journée type à l'ACM IFAC Genas

L'ACM accueille les enfants les **mercredis et pendant les vacances scolaires**, de **7 h 45 à 18 h 15**. Le fonctionnement des journées reste le même, sauf pour les sorties à la journée, les stages et les séjours. Les journées sont structurées pour allier **temps d'activités dirigées, jeux libres, repas et moments calmes**, offrant un cadre sécurisé et stimulant pour tous les enfants.

Un **déroulé pédagogique** est affiché dans chaque salle d'activités. Il sert de **référentiel pour les animateurs** et permet aux enfants de repérer le déroulement de leur journée. Il n'est cependant pas figé et peut être adapté selon les besoins du groupe.

7 h 45 – 9 h 00 : Temps d'accueil

- L'arrivée des animateurs se fait de manière **échelonnée**. La première partie de l'équipe arrive à 7 h 30 pour installer et préparer les différents espaces de jeux : tables de coloriage, coin jeux de société, coin lecture, coin construction,
- L'accueil de loisirs ouvre ses portes à **7 h 45**. La direction, l'assistante administrative et/ou les animateurs, par roulement, se chargent de l'accueil des familles et du pointage,
- Les enfants arrivent par la salle **Drakkar** et s'installent tranquillement autour des espaces proposés avant de rejoindre leurs salles respectives à **8 h 30**.

Accueil des nouveaux enfants et intégration douce :

- Pour les enfants venant des **Moussillons**, un **carnet de suivi des étapes d'intégration** est utilisé pour suivre leur adaptation, leurs progrès et leur confort émotionnel.
- Les familles reçoivent des **informations régulières** sur le déroulement et l'évolution de leur enfant afin de renforcer le lien et la confiance avec l'équipe.

9 h 00 – 11 h 30 : Temps d'activités

- Après l'appel, un **temps d'échange** permet aux enfants de partager leurs ressentis, poser des questions et se préparer à la journée.
- Les activités du matin sont **divisées en trois types**, permettant aux enfants de développer différentes compétences :
 1. **Activité sportive** : motricité, coordination, esprit d'équipe.
 2. **Activité artistique ou manuelle** : créativité, expression personnelle et dextérité.
 3. **Activité scientifique ou technique** : observation, réflexion, expérimentation.
- Les enfants **se relaient sur ces trois activités par groupe**, afin que chacun expérimente toutes les disciplines et profite d'un apprentissage varié.
- Le rangement se fait à **la fin de chaque activité**, avec l'aide des enfants.

11 h 30 – 13 h 15 : Temps du repas

- Le repas a lieu au **restaurant scolaire de la Maison de Toutes les Générations**. Avant de se rendre au restaurant, les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains.
- **Premier service (6/7 ans en cantine)** : les enfants de 8 ans et + disposent d'un temps libre extérieur de 45 minutes.
- **Deuxième service (8 ans et + en cantine)** : les enfants de 6/7 ans profitent d'un temps de jeux libres en extérieur avant un temps calme.
- Les animateurs mangent à table avec les enfants et veillent à la **convivialité et au calme**, tout en respectant les régimes alimentaires signalés par les familles.
- Après le repas, les enfants participent au **débarassage des tables** et les règles de vie sont rappelées.

13 h 00 – 14 h 00 : Temps d'accueil et temps calme

- Pour les enfants ne restant pas l'après-midi, c'est le **temps de départ**, organisé dans de bonnes conditions pour un au revoir serein.
- Le **temps calme** est un moment relaxant et bienveillant :
 - Pour les 6/7 ans, possibilité de s'allonger sur des **tapis** installés par les animateurs ou de participer à des **histoires et moments de détente**.
 - Pour les plus grands, temps calme dans leur salle avec **jeux de société, lecture ou activités calmes**.

14 h 00 – 16 h 00 : Reprise des activités

- Après le temps calme, les enfants participent à des **ateliers, jeux ou activités prévues**, préparés par les animateurs.
- Le rangement se fait à la fin des activités avec la participation des enfants, favorisant le sens des responsabilités et la coopération.

16 h 00 – 16 h 30 : Goûter

- Les enfants se lavent les mains avant le goûter, récupérés dans le self par les animateurs.
- Le goûter est un moment **convivial**, parfois pris dans les salles ou à l'extérieur, et permet aux animateurs d'échanger avec les enfants sur leur journée.

16 h 45 – 18 h 30 : Temps d'accueil et départ

- Les familles peuvent récupérer les enfants à partir de 16 h 45.
- Les animateurs partent **de manière échelonnée**, tout en veillant au rangement des salles et au respect du protocole de remise en état du matériel et du mobilier.
- Les enfants sont progressivement regroupés dans la **salle Drakkar** pour attendre leur départ.
- L'équipe utilise des **talkies-walkies** pour faciliter la communication et préparer rapidement les enfants à leur départ.

Rituels au quotidien à l'ACM IFAC Genas

- **Objectif** : Offrir un cadre sécurisant, favoriser l'autonomie et la responsabilité des enfants, et structurer la journée.
- **Réveil du matin** :
 - Accueil dans la salle Drakkar avec espaces de jeux et activités.
 - Les animateurs accompagnent les enfants pour les aider à se détendre, se sentir en sécurité et commencer la journée sereinement.
- **Rangement** :
 - Participation des enfants à la remise en ordre après chaque activité.
 - Chaque enfant joue un rôle précis, ce qui favorise la coopération, le respect du matériel et le sens des responsabilités.
- **Repas** :
 - Rituel précis : passage aux toilettes, lavage des mains, installation à table et participation au service.
 - Les animateurs veillent à la convivialité, au calme et au respect des régimes alimentaires particuliers.
 - Débarassage des tables et rangement de la salle, permettant aux enfants d'apprendre la vie collective et le partage des tâches.
- **Bénéfices** : Ces rituels renforcent le sentiment de sécurité, encouragent l'autonomie et la coopération, et contribuent à un climat harmonieux pour les enfants et l'équipe éducative.

3.3. Les PAI et l'Infirmierie

3.3.1. PAI alimentaires

Les **Projets d'Accueil Individualisés (PAI) alimentaires** sont pris en charge dès l'arrivée des enfants. Les consignes sont strictement respectées pour garantir la sécurité alimentaire :

- Les repas spéciaux sont **immédiatement placés dans des barquettes nominatives** dans le **réfrigérateur dédié** de la cuisine centrale.
- Un **four à micro-ondes spécifique** est réservé à la cuisson et au réchauffage des PAI alimentaires, afin d'éviter toute contamination croisée.
- L'équipe veille à ce que chaque enfant bénéficie de son repas spécifique et que les informations du PAI soient **consultables et accessibles à tout moment**.

3.3.2. Autres types de PAI

Pour les PAI non alimentaires, l'organisation est également rigoureuse :

- Les trousse des enfants concernés sont entreposées dans des **caisses situées dans la réserve**.
- Une **liste d'informations** est affichée sur la porte de la réserve, indiquant :
 - Le nom de l'enfant,
 - Les coordonnées de la famille,
 - Le type d'allergie ou de problème de santé,
 - Les préconisations spécifiques à chaque situation.
- Lors des **déplacements ou sorties**, les animateurs emportent un **sac à dos contenant la liste et les trousse correspondantes**, assurant ainsi la continuité des soins et la sécurité des enfants à l'extérieur.

3.3.3. Infirmierie et suivi médical

L'**infirmierie** est installée dans le **salon Hermione de la Maison de Toutes les Générations** :

- Elle dispose d'une ou plusieurs **couchettes**, ainsi que de **plaids et coussins**, pour le confort des enfants malades ou fatigués.
- Sa proximité avec les **salles d'animations** permet à l'équipe d'**observer et de surveiller en permanence** l'enfant.
- En cas de **fièvre persistante ou de malaise prolongé**, la famille est immédiatement contactée pour récupérer l'enfant et assurer la prise en charge appropriée.

3.3.4. Trousse de pharmacie et cahier d'infirmierie

- Une **trousse de pharmacie** contenant le matériel nécessaire pour prodiguer les soins courants est disponible dans la réserve de la salle d'accueil.
- Les animateurs utilisent également un **cahier d'infirmierie** pour consigner chaque soin effectué.
- Après toute intervention, l'animateur **remplit systématiquement le cahier**, permettant un suivi précis et continu de la santé des enfants et assurant la traçabilité des interventions.

3.4. L'accueil des enfants porteurs de handicap

Rencontre avec la famille

- Il s'agit de **présenter précisément le fonctionnement de l'accueil de loisirs**, d'identifier les besoins spécifiques et de déterminer les **aménagements nécessaires** pour que l'intégration se passe dans de bonnes conditions.
- Ce rendez-vous permet également une **première prise de connaissance sur le handicap de l'enfant** et son traitement au quotidien.

Rencontre avec les professionnels de santé

- Avec l'accord des parents, la direction peut rencontrer les **professionnels de santé** qui suivent l'enfant.
- Cette rencontre permet d'obtenir des **conseils précis sur les gestes et attitudes à adopter**, et de recevoir des recommandations pour favoriser l'inclusion et la sécurité de l'enfant dans toutes les activités.

Information et formation de l'équipe éducative

- La direction organise des **temps de travail avec l'équipe** pour :
 - Adapter le **projet pédagogique** de la structure,
 - Aménager les espaces et les activités si nécessaire,
 - Mettre en place les **bonnes pratiques** pour l'accueil de l'enfant.

Nomination d'un animateur référent

- Un **animateur référent** est désigné pour chaque enfant accueilli.
- Il veille à **appliquer les protocoles et recommandations** établis avant l'arrivée de l'enfant.
- Il effectue des **retours réguliers à la direction et aux familles**, et tient à jour un **cahier de suivi de l'enfant**.
- Un temps de discussion peut être prévu **avant ou après les journées** pour ajuster les activités et l'accompagnement selon les besoins et attentes de l'enfant.

Accompagnement et attention au groupe

- L'animateur référent, ainsi que l'ensemble de l'équipe, porte un **regard bienveillant et attentif aux interactions entre les enfants**, afin de favoriser le **vivre-ensemble et l'inclusion**.
- La direction soutient l'équipe dans la **gestion de situations complexes** et veille au bon déroulement des journées, tant pour l'enfant porteur de handicap que pour l'ensemble du groupe.

Suivi et amélioration continue

- Des **bilans réguliers** sont réalisés avec l'équipe et la famille pour identifier les points d'amélioration et ajuster les futurs accueils.
- Une attention particulière est portée aux **handicaps invisibles**, tels que :
 - Troubles mentaux,
 - Troubles du spectre autistique,
 - Hyperactivité,
 - Troubles « multi-dys », etc.
- **Actions de sensibilisation et de formation** sont mises en place pour l'équipe afin de fournir :
 - Les outils nécessaires pour un environnement **sécurisé et inclusif**,
 - Des stratégies pour favoriser la **participation active de l'enfant dans le groupe**.

Inclusion et sensibilisation du public

- **Sensibilisation du groupe** à travers des activités ludiques et pédagogiques :
 - Jeux interactifs, artistiques ou sportifs autour du handicap,
 - Jeux inclusifs (jeux de société adaptés, jeux de stimulation, etc.),
 - Intervention d'associations ou de professionnels spécialisés
- L'objectif est de **développer la solidarité, l'équité et l'inclusion**, en permettant à tous les enfants de comprendre, accepter et respecter la diversité des capacités et des besoins.

4. L'ÉVALUATION

4.1.1. Evaluation des objectifs et bilans pédagogiques

L'équipe éducative doit **organiser différents temps de travail tout au long de l'année** afin d'évaluer les objectifs fixés et de s'assurer de la qualité de l'accueil et des activités proposées. Ces évaluations permettent d'**adapter les pratiques et de renforcer la cohérence du projet pédagogique**.

Méthodologie d'évaluation

L'évaluation des objectifs se fait à **plusieurs niveaux** :

- ✓ Par **l'équipe éducative**, qui analyse le déroulement des activités, la posture professionnelle et la dynamique de groupe.
- ✓ Par les **partenaires** de la Maison de Toutes les Générations, qui apportent un regard extérieur sur la qualité de l'accueil, les relations et la coordination avec la structure.
- ✓ Par les **familles**, dont les observations et remarques permettent de compléter le suivi et d'évaluer la satisfaction et le bien-être des enfants.

Lors de chaque bilan, plusieurs points clés sont examinés :

- ✓ **La posture professionnelle** des animateurs (attitude, rigueur, bienveillance, capacités d'adaptation).
- ✓ **Les activités proposées**, leur pertinence, leur diversité et leur adéquation avec les objectifs pédagogiques.
- ✓ **L'équipe d'animation**, sa cohésion, sa collaboration et la répartition des responsabilités.
- ✓ **La sécurité**, tant physique qu'affective, lors des activités et déplacements.
- ✓ **Les moyens de communication**, internes (entre animateurs, direction, familles) et externes
- ✓ **Les locaux**, leur organisation, leur aménagement et leur accessibilité.
- ✓ **L'accueil et les relations avec les partenaires** de la Maison de Toutes les Générations.
- ✓ **La place des familles**, leur implication, leur satisfaction et la qualité des échanges avec l'équipe.

Outils et critères d'évaluation

- ✓ Une **grille d'évaluation par critères** est mise en place pour chaque domaine d'analyse.
- ✓ Cette grille permet de **déterminer si les objectifs ont été atteints**, de mettre en évidence les **points forts** et d'identifier les **axes d'amélioration**.
- ✓ Les résultats servent à orienter les **actions correctives et les adaptations pédagogiques** pour les périodes suivantes.

Bilans périodiques

- ✓ Pendant les **vacances scolaires**, les duos d'animateurs sont reçus par la direction afin de réaliser une **évaluation de la période travaillée**, des activités et de la dynamique de groupe.
- ✓ Ces bilans permettent d'identifier les besoins de formation, de renforcer la coordination au sein de l'équipe et d'ajuster les projets pédagogiques.
- ✓ Les **bilans des stages**, réalisés avec la direction et la directrice adjointe, permettent de :
 - Réajuster les objectifs pour les prochaines périodes,
 - Adapter les contenus et les activités aux besoins des enfants,
 - Valoriser les réussites et capitaliser sur les bonnes pratiques.

Objectifs de ces évaluations

- ✓ Assurer une **qualité constante de l'accueil et des activités**.
- ✓ Favoriser **l'amélioration continue** des pratiques professionnelles.
- ✓ Renforcer la **cohésion et l'efficacité de l'équipe**.
- ✓ Garantir la **satisfaction des enfants et des familles**, ainsi que la conformité aux objectifs pédagogiques de la structure.

5. ACTIONS ET PROJETS 2025/2026

5.1. Les passerelles

5.1.1. Passerelles et collaborations entre les structures

Depuis l'ouverture de l'ACM IFAC Genas, deux **passerelles principales** sont mises en place afin de faciliter la transition et l'intégration des enfants entre différentes structures :

- Avec l'**ACM des Moussaillons (3-5 ans)**, située dans les locaux de la Maison de Toutes les Générations (MDTG).
- Avec l'**Accueil jeunesse de la ville**, qui accueille principalement les préadolescents et adolescents.

5.1.2. Objectifs des passerelles

Ces passerelles ont pour objectif de :

- **Faciliter le passage des enfants d'une structure à une autre**, en assurant une continuité éducative et ludique.
- **Favoriser la connaissance mutuelle des équipes**, permettant ainsi un meilleur accompagnement des enfants lors de leur changement de structure.
- **Créer des occasions de socialisation et d'échange** entre enfants de différents âges et de différents services.

5.1.3. Organisation et calendrier 2025/2026

Pour l'année scolaire 2025/2026, un **calendrier structuré des rencontres et actions** a été élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires afin d'optimiser la continuité éducative et la qualité des échanges.

5.1.4. Passerelle avec l'ACM des Moussaillons

- **Petites vacances scolaires** : une activité commune est organisée sur l'ensemble de la période (atelier créatif, jeu sportif, sortie, etc.).
- **Grandes vacances scolaires** : une à deux rencontres par mois, en fonction des calendriers et disponibilités de chacun.
- **Mercredis** : une rencontre par mois, ainsi que la **Fête des mercredis** qui vient clôturer l'année scolaire fin juin.

Ces actions permettent aux enfants des Moussaillons de se familiariser progressivement avec l'ACM IFAC Genas, favorisant ainsi une transition douce et rassurante.

5.1.5. Passerelle avec l'Accueil jeunesse

- **Petites vacances scolaires** : une action commune est organisée pour l'ensemble de la période, avec possibilité d'en proposer davantage si les agendas le permettent.
- **Grandes vacances scolaires** : deux rencontres par mois, si la compatibilité des agendas le permet.

Les rencontres avec l'Accueil jeunesse se déroulent **en journées ou demi-journées**, et des réflexions sont en cours pour **organiser des soirées communes enfants/préados/parents** autour d'activités sportives ou ludiques, en lien avec la référente familles.

5.1.6. Bénéfices des passerelles

- **Pour les enfants** : meilleure adaptation aux nouvelles structures, développement de la confiance en soi, et enrichissement des expériences sociales et ludiques.
- **Pour les équipes** : meilleure coordination pédagogique, échange de bonnes pratiques et anticipation des besoins des enfants.
- **Pour les familles** : information claire et accompagnement rassurant lors du passage d'une structure à une autre.

Ces passerelles sont donc un élément clé du projet éducatif de l'ACM IFAC Genas, contribuant à la **continuité de l'accompagnement, à l'inclusion et à la qualité de l'accueil** pour tous les enfants.

5.2. Ifac / La Ludo - Médiathèque

Depuis **février 2023**, l'IFAC et la **Ludo-Médiathèque de Genas** développent progressivement un partenariat structuré visant à enrichir les activités proposées aux enfants de la commune et à favoriser leur accès à la culture, à la lecture et à la créativité.

5.2.1. Historique et actions réalisées

- Depuis 2023, la Ludo-Médiathèque intervient régulièrement **lors de toutes les vacances scolaires** auprès des enfants accueillis à l'IFAC.
- Ces interventions sont **structurées et thématiques**, en lien avec les projets éducatifs et les thématiques choisies par l'IFAC pour chaque période.
- Les animations sont organisées pour **groupes de 15 enfants**, âgés de **6 à 12 ans**, permettant un accompagnement individualisé et une interaction optimale avec les animateurs de la Ludo-Médiathèque.

5.2.2. Nature des activités proposées

Les interventions comprennent :

- **Ateliers créatifs et artistiques**, centrés sur des thèmes littéraires ou culturels.
- **Visites et découvertes de livres**, avec mise en avant d'ouvrages correspondant aux projets pédagogiques de l'IFAC.
- Participation à des **projets collectifs**, comme le **prix littéraire UNICEF**, encourageant la lecture et la discussion autour des livres.
- Activités en extérieur, telles que la **fête de l'arbre au Jardin des Murmures**, pour sensibiliser les enfants à la nature et aux enjeux environnementaux.
- **Cocréation de jeux** ou d'outils pédagogiques, favorisant la créativité, la coopération et le partage d'idées.

5.2.3. Calendrier prévisionnel 2025/2026

Pour l'année scolaire 2025/2026, un **calendrier prévisionnel d'actions communes et participatives** a été défini :

- **Fréquence** : une à deux actions par période, selon les disponibilités et les projets.
- **Objectifs** : renforcer la collaboration entre l'IFAC et la Ludo-Médiathèque, proposer des activités enrichissantes et adaptées aux tranches d'âge, et encourager l'engagement des enfants dans des projets culturels et ludiques.

5.2.4. Bénéfices du partenariat

- **Pour les enfants** : ouverture culturelle, développement de la créativité, enrichissement du vocabulaire et éveil à la lecture et aux arts.
- **Pour l'équipe éducative** : mutualisation des compétences, inspiration pour les activités pédagogiques, et intégration de nouvelles approches ludiques et éducatives.
- **Pour la Ludo-Médiathèque** : meilleure connaissance des besoins et attentes des enfants et opportunité de développer des actions participatives et inclusives.

Ce partenariat s'inscrit dans une **démarche globale d'éducation culturelle et artistique**, favorisant l'inclusion, la curiosité et la participation active des enfants dans la vie culturelle de la commune.

5.3. Autres partenaires

Pour l'année scolaire **2025/2026**, l'IFAC souhaite **renforcer ses actions partenariales et intergénérationnelles** afin de favoriser l'épanouissement des enfants, le développement de la citoyenneté et la cohésion sociale au sein de la commune.

5.3.1. Partenariat avec la résidence des Vergers et l'association Hello Retraite

- Le partenariat avec la **résidence des Vergers** sera renouvelé pour consolider le **lien intergénérationnel** entre enfants et seniors.
- Différentes activités **variées et adaptées aux différents publics** seront proposées :
 - **Jeux collectifs**, permettant la coopération, le partage et le développement des compétences sociales,
 - **Ateliers de plantation et jardinage**, favorisant la découverte de la nature, la patience et le sens des responsabilités,
 - **Moments de karaoké et animations musicales**, offrant des occasions de partage convivial et de stimulation de la créativité,
 - **Spectacles ou présentations artistiques**, mettant en valeur le travail des enfants et favorisant l'échange intergénérationnel.
- Le **projet danse avec Hello Retraite** sera également reconduit cette année, permettant aux enfants et aux seniors de partager des moments artistiques, de créer des chorégraphies communes et de renforcer le lien intergénérationnel à travers l'expression corporelle et la musique.

5.3.2. Projets civiques et éducatifs

- Le **projet CIDE** (Conseil Intercommunal des Enfants) et la **Journée UNICEF** seront reconduits cette année.
- Le **thème retenu** pour 2025/2026 est : « **le droit à l'expression et à la participation** », afin de sensibiliser les enfants à leurs droits et de leur donner une place active dans la vie collective.
- Dans ce cadre, les enfants réaliseront un **arbre symbolique des droits de l'enfant**, qui sera exposé et présenté lors de la **Journée des droits de l'enfant**, valorisant à la fois leur créativité, leur engagement et leur capacité à travailler collectivement.

5.3.3. Collaboration avec d'autres acteurs locaux

- L'IFAC envisage de **travailler en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Genas**, notamment pour organiser des actions participatives avec les enfants durant le printemps 2025, afin de favoriser la citoyenneté et l'engagement des plus jeunes dans la vie locale.
- Un **partenariat avec l'IME** est également envisagé pour développer des actions inclusives, permettant à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, de participer pleinement aux activités de l'IFAC et de bénéficier d'un environnement éducatif adapté et stimulant.

5.3.4. Objectifs pédagogiques et éducatifs

Ces projets visent à :

- **Renforcer le lien intergénérationnel** et favoriser les échanges entre enfants et adultes de la communauté,
- **Encourager la citoyenneté et la participation active des enfants** à travers des projets concrets et valorisants,
- **Développer la créativité, l'expression et l'autonomie** des enfants dans des activités ludiques, culturelles et artistiques,
- **Promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances**, en adaptant les activités aux besoins spécifiques de chaque enfant,
- **Favoriser le partage et la transmission** entre générations grâce à des projets artistiques et collaboratifs, tels que le projet danse avec Hello Retraite.

5.4. Les stages

Durant le **mois de juillet 2025**, l'IFAC Genas a proposé des **stages destinés aux enfants âgés de 7 à 12 ans**, qui ont rencontré un **franc succès**, tant en termes de participation que d'enthousiasme des enfants. Ces stages ont permis aux participants de découvrir de nouvelles activités, de développer des compétences diverses et de renforcer la cohésion entre les enfants.

5.4.1. Stages prévus pour l'été 2026

Pour l'été 2026, l'ACM prévoit de **renouveler et d'élargir l'offre de stages** pendant les grandes vacances scolaires. Deux stages seront proposés afin de répondre aux différents centres d'intérêt des enfants :

- **Stage sport en eaux vives** : initiation et pratique d'activités nautiques et d'aventure (canoë, kayak, rafting...) permettant de développer la motricité, l'esprit d'équipe, la confiance en soi et le respect de la sécurité.
- **Stage nature et animaux** : découverte et exploration de la nature, observation et soin des animaux, activités de plein air et sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

5.4.2. Lieux et partenaires

Ces stages se dérouleront à **l'extérieur de la MDTG**, dans des lieux adaptés et spécialisés pour chaque activité : **plans d'eau et structures adaptées** pour le stage sport en eaux vives, **espaces naturels et structures animalières** pour le stage nature et animaux.

Les stages seront organisés **en collaboration avec différents partenaires spécialisés**, afin de proposer une expérience riche, variée et professionnelle aux enfants, tout en garantissant leur sécurité et un encadrement de qualité.

5.4.3. Objectifs pédagogiques et éducatifs

Ces stages visent à :

- **Favoriser la découverte et l'initiation** à des disciplines sportives, artistiques et environnementales,
- **Développer l'autonomie, la créativité et la curiosité** des enfants,
- **Renforcer la coopération, le partage et l'esprit d'équipe**,
- **Offrir des expériences ludiques, enrichissantes et sécurisées** en complément des activités régulières de l'ACM.

5.5. Les familles

5.5.1. Développement du lien avec les familles à l'IFAC Genas – Année 2025/2026

Le **lien avec les familles** constitue un pilier central du **projet éducatif et pédagogique** de l'IFAC Genas. Il permet non seulement de renforcer la confiance et la coopération entre parents et équipe éducative, mais également de garantir un accompagnement cohérent et harmonieux pour les enfants.

5.5.2. Objectifs pour l'année 2025/2026

Pour l'année scolaire **2025/2026**, l'IFAC Genas portera une **attention particulière au développement et au renforcement du lien existant avec les familles** dont les enfants fréquentent le centre les mercredis ainsi que pendant les **périodes de vacances scolaires**. Certaines familles n'inscrivent leurs enfants que durant **les petites ou grandes vacances scolaires**, ce qui peut entraîner une rupture du lien entre les cycles. Il sera donc nécessaire de mettre en place des dispositifs pour :

- Maintenir un **contact régulier** avec ces familles,
- Les **associer aux projets et activités** du centre, même en dehors des périodes de présence régulière de leurs enfants,
- Favoriser leur implication dans certaines **sorties, ateliers ou événements** organisés par le centre.

De même, pour les familles dont les enfants fréquentent l'ACM régulièrement les mercredis, il s'agira de **consolider et enrichir le lien existant**, afin de créer une véritable continuité éducative et un climat de confiance durable.

5.5.3. Moyens et partenaires mobilisés

- **L'agent en charge du développement de la parentalité à Genas** sera un partenaire privilégié dans cette démarche. Il pourra accompagner les familles, faciliter les échanges avec l'équipe éducative et proposer des actions permettant de renforcer le lien et la communication entre le centre et les parents.
- **Les autres partenaires de la MDTG** ou de la commune pourront également être sollicités, en fonction du contexte, pour contribuer à ces actions de rapprochement avec les familles. Ils pourront participer à des activités collectives, des ateliers de sensibilisation ou des événements ponctuels permettant aux familles de mieux connaître la vie et le fonctionnement de l'ACM.

5.5.4. Perspectives et actions concrètes

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs **initiatives concrètes** pourront être mises en place :

- Organisation de **temps d'accueil conviviaux** pour les familles à leur arrivée et à leur départ, favorisant les échanges informels avec les animateurs,
- Mise en place de **réunions régulières d'information et de partage**, pour présenter les projets en cours et recueillir les avis des parents,
- **Participation des familles** à certaines activités ou sorties, afin de créer des moments d'interaction et de co-construction entre enfants, parents et équipe éducative,
- Utilisation de **supports de communication variés** (newsletter, affichages, réseaux sociaux, carnet de suivi) pour maintenir le lien avec toutes les familles, même celles dont les enfants ne fréquentent pas le centre régulièrement.

En développant ainsi le lien avec les familles, l'IFAC Genas vise à **renforcer la confiance, l'implication et la collaboration** entre parents et équipe éducative, tout en contribuant à l'épanouissement et à la sécurité affective des enfants.

Retrouvez-nous sur le site Internet :

<https://www.ifac.asso.fr/genas>

Pour connaître la vie et les informations de l'accueil de loisirs de Genas
Renseignements auprès de notre équipe : animation.genas@dso.ifac.asso.fr

Ou 06 68 52 87 33

Direction Fanny MIGNOT

LA VILLE
genas
nature

